

**COMMUNE de PUYLAROQUE**

**COMPTE-RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**CONVOCATION du 02 juillet 2021**

Convocations du Conseil Municipal de la commune de PUYLAROQUE adressées individuellement à chaque Conseiller pour une réunion qui aura lieu le mercredi sept juillet deux mil vingt et un à dix-neuf heures.

Gilles VALETTE, Maire

**L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à dix-neuf heures,**

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la mairie de PUYLAROQUE, en séance ordinaire publique, sous la Présidence de M. VALETTE Gilles.

**Présents** : M VALETTE Gilles, Maire. Mmes ALGANS Pascale, BOULLE Nathalie. MM. BELON Daniel, BONAMOUR DU TARTRE André, CANIHAC Michel, MORIN Daniel, ROUANET Jean-François.

**Excusés** : Mmes BALSEMIN Marie-France, LAVAL Evelyne, PIETRZAK Emilie, VASSEUR Juliette.

M. TREBOIT Michel

M. BURG Yann a donné procuration à M. VALETTE Gilles.

Mme MURILLO Catherine a donné procuration à M. MORIN Daniel.

**Secrétaire de séance** : M. BELON Daniel

**Délibération n° 2021-35 : Attribution des subventions 2021.**

M. le Maire expose que les demandes de subvention pour l'année 2021 ont été examinées par la Commission Sport-Jeunesse-Tourisme-Culture-Associations. Il propose maintenant de fixer le montant des subventions accordées en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

ACCA	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CAUSSADE	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CAYLUS	100 €
APE	500 €
FOOTBALL CLUB MONTPEZAT-PUYLAROQUE	650 €
BLEUETS DE FRANCE (ONAC)	40 €
COMITE DES FETES	900 €
GYM TONIC	250 €
PECHEUR DU HAUT PAYS DE LERE	250 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
LA SYMPHORINE	300 €
Le SOUVENIR FRANÇAIS	300 €

**Délibération n° 2021-36 : Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

**LE MAIRE**

---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service technique de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 30/08/2021 au 13/07/2022 :

<b>Période</b>	<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail Hebdomadaire</b>
Du 30/08/2021 au 13/07/2022 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Agent d'entretien des locaux scolaires et cantine	14 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

- ✓ **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- ✓ **CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- ✓ **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.